

Assemblée générale ordinaire du 30 mai 2020

Modalités exceptionnelles du vote par consultation écrite

Préambule

Face à la crise sanitaire inédite,

- Vu le nombre d'adhérents (98 membres à jour de cotisation) et l'impossibilité actuelle de se réunir en présentiel en respectant les consignes de distanciation physique
- Vu la vulnérabilité de nombre de nos adhérents et les risques de développer des formes graves de Covid 19
- Vu les difficultés voire l'impossibilité pour beaucoup d'adhérents de siéger par voie dématérialisée (personnes âgées, handicapées, non équipées ou non formées à l'outil informatique)
- Afin de n'exclure personne et de permettre à chacun d'exprimer ses choix

Le Conseil d'Administration a décidé, à l'unanimité, d'organiser l'Assemblée Générale Ordinaire par correspondance et en a validé les modalités exceptionnelles de vote par consultation écrite. **(Décision des 10 et 11 mai 2020 - consultation par voie électronique)**

Modalités d'organisation

- Date fixée au 30 mai 2020
- Envoi postal, 16 jours avant, soit le 14 mai 2020, à chaque adhérent :
 - Documents de gestion et d'activité de l'association en 2019 (Rapport moral, Compte-rendu financier, Proposition d'affectation du résultat, Projets et Budget prévisionnel 2020)
 - Courrier explicatif avec accusé de réception des documents
 - Bulletin de vote
- Mise à disposition de 3 numéros de téléphone permettant à chacun de poser des questions, demander de l'aide, apporter des commentaires, idées, ressentis ...
- Possibilité est donnée à ceux qui n'auraient pas encore pu cotiser en 2020, de le faire et de pouvoir ainsi voter (*formulaire d'adhésion joint à l'envoi*)
- Bulletin de vote signé par le votant afin d'assurer la sincérité du scrutin. Les votes ne pourront donc pas être anonymes mais cette modalité reste en conformité avec les statuts qui autorisent le vote à main levée donc non confidentiel.
- Dépouillement fait par le trésorier et la vice-présidente :
 - La liste des votants est établie
 - Les choix de chaque votant sont répertoriés
 - Les bulletins de vote sont archivés et seront consultables à la demande
 - Les résultats sont communiqués dans le procès-verbal de l'assemblée générale

Ordre du jour

- Approbation du rapport moral
- Approbation du compte rendu financier
- Approbation de l'affectation du résultat 2019
- Approbation du budget prévisionnel 2020

Le Président

Le Trésorier

La Vice-présidente

PROVENCE STOMIE CONTACT

435 chemin de Tayolle - 84270 VEDENE

06 87 12 34 08 - 06 50 85 76 44 - 06 73 50 10 65

provence.stomie@gmail.com www.provence-stomie-contact

Association française de réinsertion sociale et de soutien aux personnes stomisées

Affiliée à European Ostomy Association & Union Stomisés Grand Sud - Siège social : AVIGNON